CENSURE

Valeur en soi et valeur en contexte

Un jugement fondé sur l'expérience de l'œuvre

Une première forme d'exclusion, assumée et apparemment objective, repose sur des critères fondés sur l'œuvre elle-même, sa valeur propre, mais aussi la valeur qu'elle prend dans le contexte où elle est amenée à prendre place.

Valeur intrinsèque de l'œuvre

FORME
- Beauté (valeur esthétique, musicalité, composition…)
- Originalité (singularité, inventivité)
- Efficacité (clarté, cohérence)

FOND
- Vérité (valeur scientifique, pertinence)
- Justesse (vision du monde, éthique, valeurs politiques et morales)
- Intérêt (utilité sociale, politique, didactique…) *vs.* inutilité ou danger

Valeur relative de l'œuvre (cohérence et pertinence)

PAR RAPPORT À L'OFFRE
- Cohérence (équilibre des collections locales ou à plus large échelle)
- Adéquation à un projet, à une politique documentaire
- Priorité (évaluation du rapport qualité+pertinence/prix)

PAR RAPPORT AU DESTINATAIRE VISÉ
- Accessibilité (complexité, prérequis)
- Plaisir
- Profit

Des facteurs qui influencent le jugement

Conditions de travail, trajectoire et contexte social

D'autres formes d'exclusion ou d'élimination *de facto*, tiennent à divers facteurs matériels et sociaux qui déterminent le choix, parfois à l'insu du sélectionneur.

Un jugement socialement situé

CONDITIONS DE L'ANALYSE
- Accès à l'œuvre (condition d'un jugement de première main)
- Temps d'analyse, disponibilité d'esprit
- Outils de veille et d'analyse dont dispose l'évaluateur

SOCIALISATION qui produit des schèmes de perception et d'appréciation
- Goût (socialement construit) et hiérarchies de valeur intégrées
- Références acquises, capacité à prélever des indices pertinents
- Vision du métier (socialisation professionnelle)

Un jugement en contexte

RÉPUTATION qui entoure l'œuvre
- Énonciation éditoriale (travail de construction de réputation effectué par le producteur)
- Jugement de pairs/d'experts (médiation critique)
- Légitimité (du genre, de l'éditeur, de l'auteur)

VISIBILITÉ de l'œuvre
- Diffusion/promotion (par le producteur)
- Médiatisation (relais, médias, bouche-à-oreille)
- Formation (initiale et continue, personnelle ou institutionnalisée)

L'autocensure : Risques anticipés et ressources mobilisables

Une dernière forme d'exclusion correspond à un décalage entre la valeur estimée de l'œuvre et la décision de l'évaluateur d'y renoncer : on peut tenter d'analyser ces formes d'autocensure comme une évaluation (consciente ou non) des risques impliqués par le choix et des ressources mobilisables pour y faire face.

Risques anticipés

SANCTIONS
- Sanction juridique (condamnation)
- Répression (perte de poste, baisse de budget, baisse des ventes, impossibilité de faire ce qu'on a à faire)
- Sanction symbolique (réputation – risque de perdre la face)

CONFLITS (perturbant la tranquillité, générant du stress, voire de la souffrance)
- Publicité (être exposé aux regards)
- Critique, qui peut être vécue comme une remise en cause, une menace identitaire (crainte d'être démuni, de ne pas savoir faire face)
- Division du collectif

Ressources mobilisables

RESSOURCES PROPRES qui fondent confiance en soi et autorité/charisme
- Capital culturel (capacité à trouver les arguments pour défendre le choix)
- Capital social (possibilité d'obtenir des soutiens)
- Position occupée, temps disponible (pour préparer et mener la défense)

RESSOURCES COLLECTIVES qui fondent l'autonomie professionnelle
- État, droit (lois et décrets, jurisprudence)
- Tutelle, hiérarchie (soutien, marge de manœuvre laissée à l'évaluateur)
- Collectifs (syndicats, associations professionnelles, équipe) permettant résistances, mobilisations, production de normes (chartes, littérature grise)

Le choix combine ainsi des critères qui tiennent aux propriétés objectives de l'œuvre et à la subjectivité du sélectionneur. Éminemment sociale (et donc en partie objectivable), celle-ci résulte de sa socialisation (ce qui l'a construit comme tel) mais aussi des conditions d'exercice de son jugement, et de l'autonomie dont il bénéficie. Sa manière d'anticiper les risques – en assumant ses choix ou en y renonçant – dépend elle-même des ressources dont il dispose au moins autant que de sa personnalité ou sa stratégie.